

5.6 Natura 2000

5.6.1 Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne Oiseaux et à la directive européenne Habitats-Faune-Flore.

Ce réseau est fondé sur la mise en application de deux directives européennes :

- La directive Oiseaux 2009/147/CE du 30 novembre 2009 (qui a recodifié la directive initiale du 2 avril 1979) a pour objet la conservation de toutes les espèces d'oiseaux sauvages et définit les règles encadrant leur protection, leur gestion et leur régulation. Elle s'applique aux oiseaux ainsi qu'à leurs œufs, à leurs nids et à leurs habitats. Certaines espèces nécessitant une attention particulière afin d'assurer leur survie, précisées à l'annexe I, font l'objet de mesures spéciales concernant leur habitat. Ces espèces, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière, sont protégées dans des sites Natura 2000 dits zones de protection spéciale (ZPS) ;
- La directive Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE du 21 mai 1992 a pour objet la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages. Les annexes I et II de cette directive listent les types d'habitats naturels et les espèces animales et végétales dont la conservation nécessite la désignation de sites Natura 2000 dits zones spéciales de conservation (ZSC). Ces zones font au préalable l'objet de propositions de sites d'importance communautaire (pSIC) soumises à la validation de la Commission européenne.

5.6.2 Sites Natura 2000 à proximité

Plusieurs sites Natura 2000 sont présents sur la commune Trébeurden.

Tableau n°25 : Site Natura 2000 présent sur la commune (source : INPN-MNHN)

Type	Nom	Identifiant	Distance au projet
ZSC	Rivière Léguer, forêt de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay	FR5300008	1,2 km au Sud
	Côte de Granit rose – Sept Iles	FR5300009	630 m au Nord
ZPS	Côte de Granit rose – Sept Iles	FR5310011	1,2 km à l'Ouest

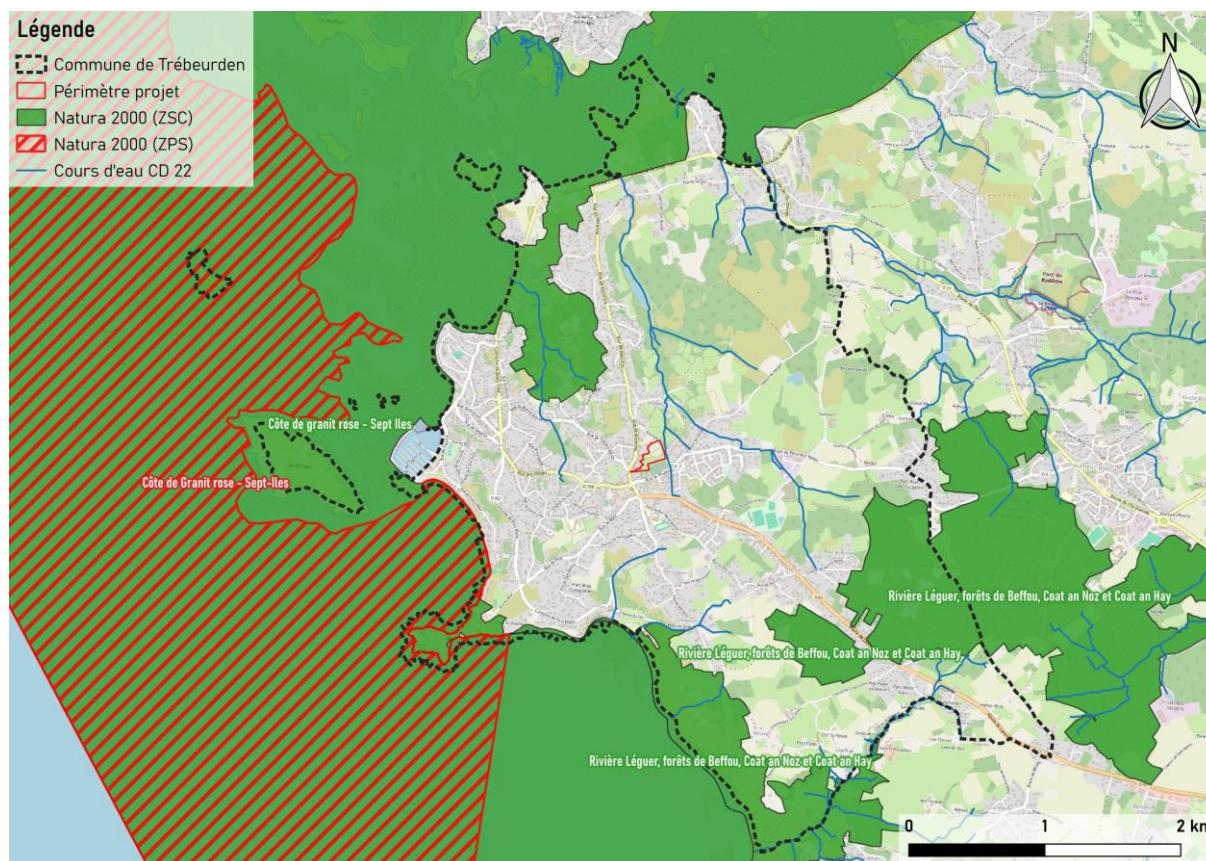


Illustration n°54 : Sites Natura 2000 à proximité (Sources : Quarta ; DREAL Bretagne ; CD 22 ; Fond : OSM)

5.6.2.1 Côte de Granit rose – Sept Iles (ZSC et ZPS)

5.6.2.1.1 Caractéristiques et importance

Ce site Natura 2000 est constitué d'une zone spéciale de conservation (ZSC n° FR5300009) de 72 140,36 ha (dont 99% de surface marine) et d'une zone de protection spéciale (ZPS n° FR5310011) de 69 602 ha (dont 100% de surface marine).

Cette zone Natura 2000, portée par Lannion-Trégor Communauté, possède un document d'objectif d'octobre adopté en 2006.

Il s'agit d'un espace marin et de littoral granitique avec de nombreux îlots, récifs, marais littoraux, dunes, landes présentant un intérêt écologique et paysager majeur.

5.6.2.1.2 Importance

L'importance du site provient de ses nombreux îlots et récifs qui délimitent un estran où la houle est plus calme, mais les vagues et vents sont complexes et remettent en suspension les éléments sédimentaires, enrichissant ainsi l'eau.

La Zone Spéciale de Conservation présente ainsi deux grands secteurs : les récifs et les fonds meubles. Le premier comprend les étages circalittoraux, subtidaux et infralittoraux ainsi que tous les habitats associés (algues, gorgones, éponges dressées...). Le site comprend également des falaises, cordons de galets, schorres ou herbiers à zostères.

Il accueille ainsi le Grand dauphin, le Dauphin commun, le Marsouin commun, le Phoque gris, le Saumon atlantique la Loutre d'Europe et douze espèces d'oiseaux en colonies, inféodées au milieu marin. Pour ces dernières, le site est d'importance nationale, que ce soit en termes de reproduction, nidification ou hivernage. S'y retrouvent le Fou de Bassan, Macareux moine, Puffin des anglais, Pingouin torda, Fulmar boréal et Bécasseau violet.

L'ajout, dans la ZPS des secteurs d'alimentation et de l'île de Tomé a permis d'inclure des populations de Pétrel tempête, Huitriers-pie et Grand gravelot.

5.6.2.1.3 Habitats

Ce site Natura 2000 est constitué d'une mosaïque d'habitats dont la conservation de certains est jugée prioritaire (*) :

Intitulé décliné	Surface (ha)
Végétation annuelle des hauts de plage de sable	0,39
Végétation vivace des hauts de plage de galets	25,78
Végétation des fissures des falaises littorales	3,7
Pelouse aérohaline	
Groupement à Silène maritime	
Prairie à Chiendent des vases salées et/ou Brachypode penné en haut de falaise	
Végétation des falaises littorales suintantes	
Pelouses des dalles et affleurements rocheux	6,1
Végétations annuelles à Salicornes	
Fourré halophile à Salicorne pérenne	
Pré salé à Glycérie maritime	30,99
Fourré halophile à Obione	
Pré salé à Plantain maritime et Cochléaire des Anglais	
Pré salé à Lavande de mer et Troscart maritime	
Pré salé à Jonc de Gérard	
Pré salé à Fétuque littorale	
Jonçaie à Jonc maritime	
Prairie des bordures des prés salés à Chiendent des vases salées	
Prairies subhalophiles thermo-atlantiques	0,25
Dune mobile embryonnaire	1,75
Dune mobile à Oyat (dune blanche)	3,46
Pelouses de la dune fixée (dune grise)	21,98
Prairie maigre sur dune fixée à Fétuque rouge (dune grise)	
Prairie dunaire à Brachypode penné (dune grise)	
Manteau dunaire à Rose pimprenelle (dune grise)	
Lande à Bruyère cendrée des sables dunaires décalcifiés	0,2
Dépression humide arrière-dunaire à Jonc maritime et/ou Jonc aigu	0,52
Végétation aquatique à Potamots à feuilles de renouée	0,23
Végétation aquatique subhalophile	0,39
Lande littorale sèche à Bruyère cendrée et Ajonc maritime	34,47
Lande littorale sèche à Bruyère cendrée et Ajonc de Le Gall prostré	
Landes sèches à subsèches de l'intérieur	
Bas marais acide à Jonc acutiflore et Ecuelle d'eau	1,04
Moliniaie à Molinie bleue	0,31
Mégaphorbiaies	
Groupement chasmophytique à Nombril de Vénus	0,44
Pelouses sèches des affleurements	0,72
Hêtraie chênaie atlantique à Jacinthe des bois	5,19
Frênaie de ravins	<0,1

Illustration n°55 : Habitats du site Natura 2000 « Côte de Granit rose – Sept Iles » et inscrits à l'annexe I de la directive 92/43/CEE (DocOb)

 Habitats prioritaires

5.6.2.1.4 Espèces

Ce site accueille également de nombreuses espèces végétales et animales remarquables :

Espèces recensées sur le site N2000 « Côte de Granit rose – Sept Îles » et inscrites à l'annexe I et II de la directive 92/43/CEE :

- Trichomanes remarquable
- Phoque gris
- Marsouin commun
- Grand dauphin

Autres espèces importantes du site « Côte de Granit rose – Sept Îles »

- Chou marin
- Panicaut des dunes
- Grande prêles (Trébeurden)
- Trèfle d'eau (Trébeurden)
- Gaillet négligé (Trégastel, Pleumeur-Bodou, Trébeurden, Perros-Guirec)
- Cochléaire officinale (Perros-Guirec)
- Pied d'oiseau orange (Trébeurden)
- Sérapias à petites fleurs (Pleumeur-Bodou, Trégastel)
- Lézard vivipare
- Orvet fragile
- Couleuvre à collier
- Vipère péliade
- Triton palmé
- Salamandre tachetée

Du fait de son double classement (ZSC et ZPS), ce site Natura 2000 accueille également d'importantes colonies d'oiseaux :

- Océanite tempête
- Aigrette garzette
- Faucon pèlerin
- Mouette tridactyle
- Sterne caugek
- Sterne de Dougall
- Puffin des Anglais
- Macareux moine
- ...

5.6.2.1.5 Vulnérabilité

Les points importants concernant la vulnérabilité du site sont :

- La fréquentation touristique, notamment sur les îles et îlots (dérangement des espèces nicheuses),
- L'extraction de granulats (à éviter),
- Fréquentation des dunes, plages et landes littorales,
- Entretien des landes
- Entretien des dépressions dunaires
- Nautisme (loisir et sport), batellerie et activités de pêche.

5.6.2.1.6 Documents d'objectifs

Le Document d'Objectif des sites a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 7 avril 2017. Ce document identifié : 23 objectifs à long terme, traduit en 5 objectifs de développement durable et 34 actions associées.

Tableau n°26 : Listes des objectifs de développement durable et actions associées

Zone	Objectif de développement durable	Fiches actions
ZSC	Protéger et restaurer les habitats et les espèces terrestres d'intérêt communautaire par des actions de gestion	Restaurer et gérer les landes
		Restaurer et gérer les végétations dunaires et de hauts de plage
		Restaurer et gérer les végétations de falaises et de pelouse littorale
		Restaurer et gérer les zones humides littorales et lagunes côtières
		Restaurer et gérer les habitats forestiers
		Protéger et gérer les habitats d'espèces animales et végétales terrestres
	Veiller à la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Gérer la fréquentation sur les secteurs sensibles
		Adapter les équipements portuaires sur les secteurs sensibles et promouvoir l'éconavigation
		Gérer les laisses de mer
		Accompagner les usagers pour des pratiques durables
		Veiller à la compatibilité des plans et programmes, projets, aménagements, manifestations avec la conservation des habitats et espèces
		Accompagner les actions de lutte contre les pollutions marines
	Poursuivre et développer les actions de communication et de sensibilisation	Gérer les pratiques remettant en cause d'état de conservation des habitats et/ou des espèces
		Définir et mettre en œuvre un plan de communication global
		Mettre en œuvre des actions de communication ciblées
	Améliorer les connaissances par la réalisation d'études et de suivis	Développer les actions de formations thématiques
		Coordonner l'ensemble des études et suivis
		Etudier et suivre les habitats et les espèces terrestres
		Etudier et suivre les habitats marins
		Etudier et suivre la population de phoque gris et la fréquentation du site par les mammifères marins
		Etudier et suivre les interactions activités humaines / espèces d'intérêt communautaire
		Etudier et suivre les interactions activités humaines / habitats d'intérêt communautaire
		Evaluer les risques liés aux activités de pêche professionnelle sur les habitats d'intérêt communautaire
		Valoriser et développer les sciences participatives
		Etudier et suivre les poissons amphihalins
	Animer et mettre en œuvre le Document d'Objectifs	Mettre en œuvre le DOCOB
		Accompagner les collectivités
		Participer à la mise en œuvre des différentes politiques publiques sur le territoire
		Travailler en collaboration avec les gestionnaires d'espaces protégés
ZPS	Protéger l'avifaune d'intérêt communautaire	Etudier l'opportunité de modifications du périmètre
	Améliorer les connaissances par la réalisation d'études et de suivis	Lutter contre les espèces animales exogènes
		Etudier et suivre l'avifaune
	Veiller à la compatibilité des activités humaines avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	Etudier et suivre les interactions activités humaines/avifaune
		Gérer la fréquentation sur les secteurs sensibles
		Promouvoir les pratiques durables auprès des usagers
		Veiller à la compatibilité des plans, programmes, projets d'aménagements, manifestations avec la conservation des habitats et des espèces
		Accompagner les actions de lutte contre les pollutions marines
		Gérer les pratiques remettant en cause l'état de conservation des habitats et/ou des espèces
	Poursuivre et développer les actions de communication et de sensibilisation	
	Animer et mettre en œuvre le DOCOB	

Ces actions convergent globalement vers la préservation des habitats remarquables, et notamment ceux identifiés comme prioritaires, ainsi que le maintien des conditions favorables pour l'accueil des

espèces patrimoniales recensées. La préservation de la qualité de l'eau apparaît également comme un objectif prioritaire

Aucune de ces actions ne vise directement le site concerné par le projet d'aménagement.

Les haies et talus du site peuvent cependant abriter des espèces ayant participé à l'identification du site Natura 2000 (comme l'orvet fragile par exemple). Le projet conserve la très large majorité des haies et talus existants, et donc les habitats qu'ils constituent.

5.6.3 Zone d'influence du projet

La zone d'influence du projet concerne principalement l'aval immédiat de l'opération, qui est actuellement composé de parcelles bâties (habitat pavillonnaire) et de parcelles agro-naturelles.

Le site d'étude correspond une zone agricole exploitée, positionnée en dent creuse d'un secteur dédié à l'habitat, ce qui ne correspond pas aux habitats remarquables des sites Natura 2000 identifiés à l'aval (milieux marins, estuariens, boisés, landes, ...).

Lors de notre passage sur site, aucune des espèces inventoriées ne correspondait à celles identifiées au titre de la Directive habitat, faune, flore.

L'aménagement projeté ne devrait ainsi pas engendrer, compte tenu du type de travaux, de leur importance et des mesures d'accompagnement proposées, de modifications importantes du régime hydrologique ou de l'écologie au-delà de la zone d'influence immédiate du projet.

5.6.4 Impact du projet sur le réseau Natura 2000

Le site Natura 2000 le plus proche du projet correspond au site « Côte de Granit rose et Sept-Îles » (ZSC et ZPS), situé à 630 m de la future opération (secteur du bois de Trovern Braz / marais du Quellen).

Le site concerné par le projet d'aménagement ne correspond pas à un habitat remarquable (prairie de fauche bordées de haies). Le chapitre consacré à la présentation des caractéristiques de ce site Natura 2000 précise que ses principaux enjeux de conservation concernent, en priorité, la préservation des habitats maritimes et littoraux et espèces associées identifiées, tout en conciliant les activités humaines associées (conchyliculture, pêche, tourisme).

Il faut noter que, dans le cadre du projet d'aménagement, une partie du réseau bocager sera conservée et que des haies seront plantées dans le cadre de l'aménagement des espaces paysagers.

5.6.5 Mesures ERC proposées

Malgré l'absence d'enjeu sur le site de projet pour la préservation du site Natura 2000 identifié à proximité, le projet prévoit un ensemble de mesures ERC qui visent à favoriser la biodiversité après aménagement. Ces mesures sont détaillées au chapitre 4.3.4:

- Le raccordement de ce secteur au système collectif de traitement des eaux usées (voir chapitre consacré) : pour réduire le risque de pollution diffuse et préserver les habitats aquatiques associés au milieu récepteur correspondant
- Limitation de l'imperméabilisation du sol et infiltration des eaux pluviales : pour assurer le rechargement de la nappe et se rapprocher du cycle naturel de l'eau
- Mise en place d'un géotextile dépolluant autour des massifs infiltrants et en fond des noues pour assurer la « très bonne qualité » des eaux traitées : pour réduire le risque de pollution diffuse et préserver les habitats aquatiques associés au milieu récepteur correspondant
- Préservation d'une grande partie des haies existantes : pour préserver les habitats potentiels
- Renforcement du maillage bocager : Pour créer de nouveaux supports/vecteurs de biodiversité

Ainsi, compte tenu du type de projet (lotissement), de sa faible envergure ainsi que des mesures qui l'accompagnent, il ne devrait pas être de nature à s'opposer aux objectifs poursuivis dans le cadre du programme européen Natura 2000.